



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE
CONSEIL COMMUNAL

Auguste-Bachelin 4
2074 Marin-Epagnier

www.commune-la-tene.ch
commune.la-tene@ne.ch

Tél. +41 (0) 32 756 02 80
Fax. +41 (0) 32 756 02 81

Comité des Citoyens Contre la Centrale de
Cornaux - C5
à l'att. de Monsieur
Laurent Suter, président
Case postale 42
2088 Cressier

n/réf. 860.001.1/861.001-YB/jn

La Tène, le 26 juin 2012

Projet de centrale à gaz à Cornaux

Monsieur le président,

Nous accusons réception de votre courrier du 11 juin 2012, adressé aux communes de Cornaux, Cressier, Enges, Erlach, Gals, Gampelen, Hauterive, La Neuveville, La Tène, Le Landeron, Lignièrès, Neuchâtel et Saint-Blaise, qui a retenu toute notre attention et auquel nous répondons ainsi.

Nous tenons en premier lieu à vous indiquer que les Autorités communales de La Tène sont également soucieuses d'améliorer le cadre de vie de la population, quelle soit laténienne ou de l'Entre-deux-Lacs.

Vous n'êtes ainsi pas sans savoir que notre Autorité exécutive a été interpellée lors de la séance constitutive du Conseil général, le 14 juin, concernant la procédure de délivrance d'un permis de construire et sur la publicité à développer afin que les habitants de La Tène aient aisément accès aux documents en consultation. Nous sommes depuis lors entrés en contact avec l'administration de Cornaux ainsi qu'avec le service cantonal de l'aménagement du territoire afin de discerner quelle suite peut être donnée à cette demande.

En tout état de cause, malgré diverses actions ressortant au domaine de compétences communales par lesquelles nous cherchons constamment à améliorer les services et infrastructures en matière d'habitat, de sports, de loisirs et de transports, nous devons à ce stade tirer le constat que certains projets tel celui de la construction d'une nouvelle centrale à gaz sont plutôt de la compétence des autorités supérieures telles que cantonales voire fédérales.

Nous suivrons et accompagnerons néanmoins le projet précité avec toute l'attention nécessaire afin que les intérêts et les besoins de la population soient respectés.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

M. Muster

S. Praz

Copie(s) électronique(s) :

Communes de Cornaux, Cressier, Enges, Erlach, Gals, Gampelen, Hauterive, La Neuveville,
Le Landeron, Lignièrès, Neuchâtel, Saint-Blaise
Daniel Rotsch, conseiller communal en charge du dicastère de la protection et de l'aménagement du
territoire
Serge Girardin, conseiller communal en charge du dicastère de l'économie publique



Commune de

La Tène

Fusion d'horizons